

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Lille

Siège Administratif :  
187, Rue de Menin  
Parc de l'Innovation  
59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE

**COMPTE-RENDU**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE  
**« ALLIANCE NORD-OUEST »**

L'an deux mille dix-neuf, le neuf octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest s'est réuni à son siège, l'Hôtel de Ville de Saint-André, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

**Membres titulaires :**

BEADES Miguel, DAUBRESSE Marc-Philippe, ASTRUC-DAUBRESSE Brigitte, KRIEGER Christiane, MAILLIET Marie-Gérard, MAIFFRET Christine, SAS Michel, DESRUMAUX Jean-Luc, PENNEQUIN Pierre, HOUZE Michel, HOUSSIN Jacques, SENECHAL Danielle, MASSE Elisabeth, COLARD Patrick, LAHOUSTE Pascale, WASILKOWSKI Claude, DELEBARRE Christelle, BOUCAUT Daniel, LEKIEN Danièle, CROS Jean-Yves, DESTAEBEL Patricia, PLATTEEUW Rudy, TOULEMONDE Thierry, HALLYNCK Rose-Marie, BOCKLANDT Christine, PEUGNET Marielle, GUIBERT Gérard, LEPRETRE Sébastien, MASSIET-ZIELINSKI violette, DETOURNAY Alain.

**Membres suppléants avec voix délibératives :**

PHILIPS Damien, TEIRLINCK Régis, LEPOUTRE Bérengère, JILCOT Claudie, RIBEAUCOURT Patrice, WAHL Arlette, CROMBEZ Corinne, GOUSSEN-SARAZIN Annick, VANBENEDEN Philippe, DEVOOGHT Ingrid, VANDEN BERGHE Jean-Luc.

**Membres titulaires représentés, au sens de l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales :**

MAZEREUW Alain (pouvoir à RIBEAUCOURT Patrice).

**Membres titulaires absents, excusés :**

DELEBARRE Jean, DEPRICK Carole, BAUDRY Jean-Marc, BILLAU Alain, DUTHOIT Hugues, CAUDRON Christophe, BRIFFAUT Jean-Jacques, MAZEREUW Alain, REYNAERT Claude, SAVARY Thérèse, BINET Patrick, CONVERT Christophe, ACQUETTE Stéphane, ITIER Jean-Luc, MARANT Georges, DERVYN Olivier, BALLOY Daniel, MOENECLAEY Hélène, LIENARD Christophe, DELEBARRE Patrick, JEAN-BAPTISTE Bernard, GERARD Bernard, ROCHER Sophie, LHERBIER Pascal, PAPIACHVILI Nicolas, CATHELAIN Loïc, BIZOT Evelyne, TRAISNEL Brigitte, PETRONIN Yvon.

**Secrétaire de séance :** LEPRETRE Sébastien

**Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le :** 02 octobre 2019

**Nombre de membres en exercice :** 59

**Nombre de membres présents :** 41

## **27-19 : RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA MADELEINE**

Vu l'article L5211-19 du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération de la commune de La Madeleine n°01-07 en date du 26 juin 2019, autorisant le retrait de la commune du SIVOM ;

Comme le prévoit l'article L5211-19 du code général des collectivités territoriales, le retrait de la commune de La Madeleine requiert d'une part le consentement du Comité Syndical du SIVOM mais également l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requise pour la création du SIVOM.

Par conséquent, il est demandé aux membres du comité syndical de se prononcer sur la demande de retrait de la commune de La Madeleine du SIVOM Alliance nord-ouest.

**Le comité syndical, à l'unanimité des votants, émet un avis favorable au retrait de la commune de La Madeleine.**

## **28-19 : CONDITIONS FINANCIERES DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA MADELEINE**

Vu les articles L5211-19 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération de la commune de La Madeleine n°01-07 en date du 26 juin 2019, autorisant le retrait de la commune du SIVOM ;

Vu la délibération n°27-19 en date du 09 octobre 2019 du comité syndical, autorisant le retrait de la commune de la madeleine ;

Suite à la demande de retrait de la commune de La Madeleine et dans le silence des statuts du SIVOM Alliance nord-ouest, il y a lieu pour le SIVOM et la commune de se mettre d'accord sur les conditions financières de ce retrait.

Après négociation, il est proposé que le SIVOM conserve la propriété du bâtiment, des mobiliers et matériels acquis postérieurement à l'adhésion de la commune de La Madeleine. En contrepartie, le SIVOM procédera :

- Au remboursement de la part des contributions de la commune affecté au remboursement du prêt pour l'achat du bâtiment rue de Menin soit 9 202,28€ ;
- Au remboursement de la part des contributions de la commune affecté aux dépenses pour dotation aux amortissements, soit 7 313,42€.

Par ailleurs, dans le silence des textes concernant l'attribution de compensation suite à la suppression de la taxe d'habitation, si le SIVOM venait à percevoir une part de compensation de la Taxe d'habitation de la commune de La Madeleine, postérieurement à son retrait du SIVOM, ce dernier s'engage à lui reverser cette part.

Par conséquent, il est demandé aux membres du comité syndical d'accepter les modalités financières de retrait de la commune et d'autoriser le versement d'une indemnité d'un montant de 16 515,70€.

**Le comité syndical, à l'unanimité des votants, adopte les conditions financières de sortie proposées et autorise le versement d'une indemnité de 16 515,70€ à la commune de La Madeleine, sous réserve que la sortie de la commune ait été acceptée par les conseils municipaux des communes dans les conditions de majorité requise.**

### **29-19 : REMBOURSEMENT ANTICIPE DE L'EMPRUNT CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET DE CONSIGNATION**

Le SIVOM a contracté en 2013 un emprunt d'un montant de 350 000€, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, pour le financement de l'achat du bâtiment rue de Menin.

Au 31 décembre 2019, il restera un capital de 198 333,42€ à rembourser et des intérêts pour un montant estimé à 21 585€.

Considérant que le SIVOM possède les ressources nécessaires pour solder cet emprunt et qu'un remboursement anticipé donnerait lieu au versement d'une pénalité d'un montant de 3% du montant en principal à rembourser, il est proposé aux membres du comité syndical :

- D'autoriser le remboursement anticipé total du prêt contracté auprès de la caisse des dépôts et consignation ;
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour procéder au remboursement anticipé.

**Le comité syndical, par 39 voix «Pour», 1 voix «Contre», 1 «Abstention», autorise le remboursement anticipé total du prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.**

### **30-19 : MODIFICATION DES CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX DU MINIBUS DE L'EHPAD G. DELFOSSE**

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°18-19 en date du 20 mars 2019, autorisant la mise à disposition à titre onéreux du minibus de l'EHPAD ;

La présente délibération modifie les conditions de mise à disposition comme suit :

- La mise à disposition ne pourra être effectuée qu'au bénéfice d'établissements publics ou d'établissements privés sans but lucratif,
- Le véhicule sera assuré par l'EHPAD,
- Le forfait de mise à disposition est fixé à 40€/jour dans la limite de 200km/jour pour les établissements situés dans le périmètre du SIVOM Alliance nord-ouest et

50€/jours pour les établissements en dehors du périmètre. Les kilomètres effectués au-delà du forfait seront facturés 0,40€/km,

- D'autoriser le président à signer les conventions de mise à disposition selon le modèle ci-annexé.

**Le comité syndical, à l'unanimité des votants, adopte la modification des conditions de mise à disposition, à titre onéreux, du minibus de l'EHPAD G. Delfosse.**

### **31-19 : CESSION D'UN VEHICULE DE L'EHPAD G. DELFOSSE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'EHPAD G. DELFOSSE est propriétaire d'un véhicule Renault EXPRESS immatriculé 7813 XF 59 mis en circulation le 16/04/1996 ;

Considérant que ce véhicule n'est plus utilisé depuis deux ans, qu'il présente de la corrosion perforante et nécessite des réparations trop coûteuses au vu de sa valeur ;

Considérant que ce bien a été totalement amorti par l'EHPAD ;

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- D'autoriser la cession du véhicule en l'état,
- De fixer le prix de cession à 350€,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à cette cession.

**Le comité syndical, adopte à l'unanimité des votants, la cession du véhicule pour un prix de 350 €.**

### **32-19 : ADOPTION DU REGLEMENT APPLICABLE AUX ASTREINTES DES AGENTS DE L'EHPAD G. DELFOSSE**

Vu le décret n° 2005-542 du 16 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu la délibération 08-09 en date du 28 février 2008 instaurant le régime des astreintes pour l'EHPAD G. DELFOSSE,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 12 septembre 2019,

CONSIDÉRANT, les besoins de l'EHPAD ; il y a lieu de modifier le régime des astreintes.

Il est proposé aux membres du comité syndical,

- d'adopter le règlement applicable aux agents d'astreintes de l'EHPAD G. DELFOSSE ci-après présenté,
- d'autoriser le Président à prendre et à signer tout acte y afférent,
- d'autoriser le président à procéder aux attributions individuelles,
- d'autoriser le président à appliquer toute modification ultérieure en fonction de la réglementation en vigueur.

**Le comité syndical, à l'unanimité des votants, adopte le règlement applicable aux astreintes des agents de l'EHPAD G. Delfosse.**

**33-19 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – EPRD 2019 EHPAD G. DELFOSSE**

**Compte de résultat prévisionnel principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre**

Présentation des charges :

**GRUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE**

		Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice N
		(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
<b>ACHATS</b>					
601/602/ 603	Achats stockés et variation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
606	Achats non stockés de matières et fournitures	262 330,00 €	0,00 €	0,00 €	262 330,00 €
607	Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>					
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6118	Sous-traitance: autres prestations de service	6 000,00 €		0,00 €	6 000,00 €
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>					
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

6242	Transports d'usagers	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
625	Déplacements, missions et réceptions	4 400,00 €	0,00 €	0,00 €	4 400,00 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	16 350,00 €	0,00 €	0,00 €	16 350,00 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	430 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €	465 000,00 €
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	510,00 €	0,00 €	0,00 €	510,00 €
6287/ 6288	Divers - Remboursements de frais et autres	5 860,00 €	0,00 €	0,00 €	5 860,00 €

<b>TOTAL GROUPE I</b>	<b>789 150,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>824 150,00 €</b>
-----------------------	---------------------	---------------	--------------------	---------------------

**GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL**

	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	Virement de crédits	Décision modificativ e	Total Exercice N	
-	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)	
621	Personnel extérieur à l'établissement	83 400,00 €	0,00 €	600,00 €	84 000,00 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
641	Rémunérations du personnel non médical	1 588 302,01 €	0,00 €	47 400,00 €	1 635 702,01 €
642	Rémunérations du personnel médical	32 707,34 €	0,00 €	0,00 €	32 707,34 €
643	Rémunération du personnel handicapé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	697 034,02 €	0,00 €	0,00 €	697 034,02 €
646	Personnes handicapées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
647	Autres charges sociales	13 090,00 €	0,00 €	0,00 €	13 090,00 €
648	Autres charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>2 414 533,37 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>48 000,00 €</b>	<b>2 462 533,37 €</b>
------------------------	-----------------------	---------------	--------------------	-----------------------

**GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE**

	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	Virement de crédits	Décision modificativ e	Total Exercice N	
-	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)	
612	Redevances de crédit-bail	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
613	Locations	152 820,00 €	0,00 €	0,00 €	152 820,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
615	Entretien et réparations	102 900,00 €	0,00 €	0,00 €	102 900,00 €
616	Primes d'assurances	8 600,00 €	0,00 €	0,00 €	8 600,00 €
617	Etudes et recherches	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
618	Divers	13 100,00 €	0,00 €	0,00 €	13 100,00 €
623	Information, publications, relations publiques	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	4 500,00 €
627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €	36 000,00 €

637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
-----	--	------------	--------	--------	------------

#### **AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
657	Subventions	21 993,00 €	0,00 €	0,00 €	21 993,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	50,00 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €

#### **CHARGES FINANCIERES**

66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
----	---------------------	--------	--------	--------	--------

#### **CHARGES EXCEPTIONNELLES**

671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (établissements publics)	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

#### **DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS**

6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	69 000,00 €	0,00 €	0,00 €	69 000,00 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68748	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
689	Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GROUPE III</b>		<b>420 963,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>420 963,00 €</b>

<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 624 646,37 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>83 000,00 €</b>	<b>3 707 646,37 €</b>
--------------------------	-----------------------	---------------	--------------------	-----------------------

<b>EXCEDENT PREVISIONNEL</b>	<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>
------------------------------	---------------	--	--	---------------

<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE</b>	<b>3 624 646,37 €</b>			<b>3 707 646,37 €</b>
--	-----------------------	--	--	-----------------------

Présentation des produits :

**GRUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION**

	<b>Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)</b>	<b>Virement de crédits</b>	<b>Décision modificative</b>	<b>Total Exercice N</b>	
-	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)	
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
731224/7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
732	Produits à la charge de l'Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) - autres que c/733222 -	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
734	Produits à la charge de l'utilisateur (hors EHPAD)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7351	Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie	1 188 976,10 €	0,00 €	0,00 €	1 188 976,10 €
7352	Produits des EHPAD à la charge du département	825 416,57 €	0,00 €	0,00 €	825 416,57 €
7353	Produits des EHPAD à la charge de l'utilisateur	1 493 187,50 €	0,00 €	0,00 €	1 493 187,50 €
7358	Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
738	Produits à la charge d'autres financeurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GROUPE I</b>		<b>3 527 580,17 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 527 580,17 €</b>

**GRUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION**

	<b>Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)</b>	<b>Virement de crédits</b>	<b>Décision modificative</b>	<b>Total Exercice N</b>	
-	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)	
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 72823)	20 248,00 €	0,00 €	0,00 €	20 248,00 €
70821	Forfaits journaliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €



70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
71	Production stockée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
72	Production immobilisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Subventions d'exploitation et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
603	Variation des stocks (en recettes)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6459/ 69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors établissements publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>26 248,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 248,00 €</b>
------------------------	--------------------	---------------	---------------	--------------------

**GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES**

	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice N	
-	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)	
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

**PRODUITS EXCEPTIONNELS**

771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (établissements publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
777	Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
778	Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7781	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

**AUTRES PRODUITS**

7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €		0,00 €
------	--	--------	--------	--	--------

7815	Reprises sur provisions d'exploitation	70 818,20 €	0,00 €	50 000,00 €	120 818,20 €
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78748	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
789	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
79	Transferts de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

<b>TOTAL GROUPE III</b>	<b>70 818,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>120 818,20 €</b>
-------------------------	--------------------	---------------	--------------------	---------------------

<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 624 646,37 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>3 674 646,37 €</b>
---------------------------	-----------------------	---------------	--------------------	-----------------------

<b>DEFICIT PREVISIONNEL</b>	<b>0,00 €</b>			<b>33 000,00 €</b>
-----------------------------	---------------	--	--	--------------------

<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE</b>	<b>3 624 646,37 €</b>			<b>3 707 646,37 €</b>
--	-----------------------	--	--	-----------------------

**Le comité syndical, à l'unanimité des votants, adopte la décision modificative de l'EHPAD G. Delfosse.**

#### **34-19 : ANNEXE ACITIVITE PREVISIONNELLE (EPRD 2020 ANNEXE 4)**

Vu la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu l'instruction comptable M22 (instruction codificatrice n°09-006-M22 du 31 mars 2009),

Vu le décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global de dépendance et aux tarifs journaliers des EHPAD,

Vu le décret n°2106-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du CASF,

Vu l'instruction n°DGCS/SD5C/2017/123 du 7 avril 2017 relative à la mise en œuvre des dispositions du décret relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de

soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendants relevant du I et du II de l'article L312-1 du CASF,

Vu l'instruction interministérielle n°DGCS/SC/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22 et à la mise à jour du plan comptable M22 au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant que l'article R. 314-219 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit la transmission à l'autorité de tarification, au plus tard le 31 octobre de l'année N-1, d'un tableau relatif à l'activité prévisionnelle N permettant notamment de déterminer les tarifs journaliers applicables,

Il est présenté aux membres du comité syndical l'annexe 4 de l'EPRD 2020, intitulée activité prévisionnelle.

**Le comité syndical, à l'unanimité des votants, adopte l'annexe activité prévisionnelle de l'EPRD 2020.**

**L'intégralité des points figurant à l'ordre du jour ayant été vue, la séance est levée.**